

**BUREAU DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ CIVILES  
SECTION SÉCURITÉ INCENDIE**

**Affaire suivie par Wissem KHAMAR**

Courrier n° 2021/163

Bobigny, le 08 FEV. 2021

Monsieur,

Par courrier en date du 29 décembre 2020, vous avez déposé auprès de mes services un dossier relatif au renouvellement de l'agrément n°93-0001 pour la formation du personnel au service de sécurité incendie et assistance à personnes (SSIAP) 1, 2 et 3 au profit de la société « Formation Management Sécurité (FMS) », dont le siège social se situe 22, rue Archereau à Paris (75019).

Conformément à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié, relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur, j'émet un **avis favorable** à votre demande.

Je vous rappelle que tout changement de lieu de formation ou d'exercice de feu réel devra être signalé auprès de mes services.

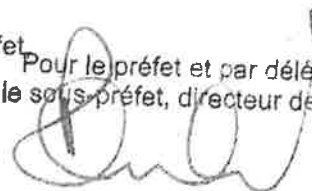
Par ailleurs, vous vous engagez à respecter les mesures édictées dans le dossier qui a été déposé en préfecture. Le défaut d'information ou du respect d'application de l'arrêté joint constitue un motif d'annulation ou de suspension de votre agrément.

Dans le cadre du maintien de leurs acquis obligatoires, les formateurs devront se soumettre, en matière de sécurité incendie, à un recyclage triennal.

Enfin, la demande de renouvellement de votre agrément devra être adressée à mes services, au plus tard dans un délai de trois mois avant la date d'expiration de sa validité.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet  
Pour le préfet et par délégation,  
le sous-préfet, directeur de cabinet



Frédéric POISOT

**Monsieur DROUARD Julien  
Formation Management Sécurité (FMS)  
22, rue Archereau  
75019 PARIS**

1 esplanade Jean Moulin  
93007 BOBIGNY cedex  
Tél. : 01 41 60 60 60

Mail : [www.seine-saint-denis.gouv.fr](mailto:www.seine-saint-denis.gouv.fr) / @Prefet93